

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 28 mai 2014

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Ludovic STIEBER

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 6 juin 2014**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Christian HUBER, Caroline WANNINGER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN et Caroline WANNINGER pour Ludovic STIEBER.

**Délibération n° 2014/45**

**Objet : Travaux d'assainissement et de branchement rue du Kochersberg**

Vu la délibération du conseil municipal n° 2013/36 du 25 octobre 2013 approuvant le projet de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative ;

Vu la délibération du comité directeur du SIVOM de la Vallée du Rohrbach n° DE140424 en date du 24 avril 2014 acceptant le projet de travaux pour montant de 68 010 € HT et sollicitant la commune ;

Considérant que des travaux d'assainissement doivent être mis en œuvre pour le raccordement de la salle socio-éducative ; que le SIVOM de la vallée du Rohrbach accepte de prendre en charge financièrement une partie des travaux conformément à la répartition ci-dessous :

	Montant HT prévisionnel	SIVOM	Commune de Wintzenheim -Kochersberg
Maîtrise d'œuvre (*)	3850	2347	1503
Réseau public assainissement.	30180	15090	15090
Réseau eaux claires	24030	24030	
Branchement assainissement	3135		3135
Bouches d'égout	6815		6815
Total HT	<b>68010</b>	<b>41467</b>	<b>26543</b>

\* Le montant de la Maîtrise d'œuvre est réparti par rapport au montant des travaux

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

ACCEPTE de participer à la réalisation des travaux d'assainissement rue du Kochersberg et de branchement de la salle socio-éducative pour un montant de 26 543 € HT ;

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment la convention de financement avec le SIVOM de la Vallée du Rohrbach, et à payer à réception du décompte aux frais réels transmis par celui-ci.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 6 juin 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 9 juin 2014.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 28 mai 2014

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Ludovic STIEBER

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 6 juin 2014**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Christian HUBER, Caroline WANNINGER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN et Caroline WANNINGER pour Ludovic STIEBER.

**Délibération n° 2014/46**

**Objet : Attribution du marché public de la mission de coordination de sécurité et protection de la santé (mission SPS) pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative**

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2013/36 du 25 octobre 2013 approuvant le projet de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative ;

Vu le courrier en date du 15 avril 2014 envoyé aux entreprises SOCOTEC, APAVE, DEKRA, ACE BTP, QUALICONSULT relatif à un appel d'offre pour une mission SPS concernant les travaux d'extensions et de rénovation de la salle socio-éducative ;

Vu les offres des entreprises arrivées en mairie avant le 19 mai 2014 :

Entreprises	€ HT	€ TTC
ACE BTP	3220	3864
SOCOTEC	3555	4266
APAVE	4000	4800
DEKRA	1489,80	1787,76
QUALICONSULT	1680	2016

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à dix voix pour et une abstention (Alain NORTH) :

DECIDE de conclure le contrat avec l'entreprise DEKRA pour un montant de 1489,80 € HT et 1787,76 € TTC ;

AUTORISE le maire à signer le contrat et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 6 juin 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 9 juin 2014.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 28 mai 2014

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Ludovic STIEBER

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 6 juin 2014**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Christian HUBER, Caroline WANNINGER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN et Caroline WANNINGER pour Ludovic STIEBER.

**Délibération n° 2014/47**

**Objet : Attribution du marché public de la mission de contrôle technique pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative**

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2013/36 du 25 octobre 2013 approuvant le projet de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative ;

Vu le courrier en date du 15 avril 2014 envoyé aux entreprises SOCOTEC, APAVE, DEKRA, ACE BTP, QUALICONSULT relatif à un appel d'offre pour une mission de contrôle technique concernant les travaux d'extensions et de rénovation de la salle socio-éducative ;

Vu les offres des entreprises arrivées en mairie avant le 19 mai 2014 :

Entreprises	€ HT	€ TTC
SOCOTEC	4580	5496
APAVE	3500	4200
DEKRA	3040	3648
QUALICONSULT	3400	4080

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à dix voix pour et une abstention (Alain NORTH) :

DECIDE de conclure le contrat avec l'entreprise DEKRA pour un montant de 3040 € HT et 3648 € TTC ;

AUTORISE le maire à signer le contrat et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 6 juin 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 9 juin 2014.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 28 mai 2014

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Ludovic STIEBER

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 6 juin 2014**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Christian HUBER, Caroline WANNINGER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN et Caroline WANNINGER pour Ludovic STIEBER.

**Délibération n° 2014/48**

**Objet : Attribution du marché public de prestation pour la réalisation d'une étude de sol dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative**

Vu le code des marchés publics ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2013/36 du 25 octobre 2013 approuvant le projet de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative ;

Vu le courrier du 19 mai 2014 envoyé aux entreprises HYDROGEOTECHNIQUE Est, GEOTEC France, et FONDASOL relatif à un appel d'offre pour la réalisation d'une étude de sol dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative ;

Vu les offres des entreprises réceptionnées en mairie avant le 5 juin 2014 avant 12 h ;

Entreprises	€ HT	€ TTC
HYDROGEOTECHNIQUE Est	2541,07	3049,29
GEOTEC France	2745	3294
FONDASOL	2550	3060

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à dix voix pour et une abstention (Caroline WANNINGER) :

DECIDE de conclure le contrat avec l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE Est pour un montant de 2541,07 € HT et 3049,29 € TTC, en prenant en considération que l'entreprise se sert d'une pelle mécanique pour sonder les fondations de la salle existante ;

AUTORISE le maire à signer le contrat et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 6 juin 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 9 juin 2014.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 28 mai 2014

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Ludovic STIEBER

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 6 juin 2014**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Christian HUBER, Caroline WANNINGER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN et Caroline WANNINGER pour Ludovic STIEBER.

**Délibération n° 2014/49**

**Objet : Validation de l'avant projet définitif de la salle socio-éducative**

Vu la délibération du conseil municipal n° 2013/36 du 25 octobre 2013 approuvant le projet de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative ;

Vu l'avant projet définitif que l'architecte TRUMPPFF a fait parvenir en mairie ;

Intitulé du lot	Montant € HT	Montant € TTC
Aménagement extérieur VRD	79 602,71	95 523,25
Gros œuvre	93 796,75	112 556,10
Etanchéité	16 376,47	19 651,76
Menuiserie Aluminium	48 721,45	58 465,74
Electricité courants faibles	22 000	26 400
Installation sanitaire	13 974,48	16 769,38
Chauffage central VMC	51 000	61 200
Plâtrerie cloisons sèches faux plafonds	30 822,01	36 986,41
Chape carrelage faïence	14 795,76	17 754,91
Peinture et revêtements muraux	6 885,04	8 262,05
Menuiserie intérieure	13 984,94	16 781,93
Revêtements sols souples	8 618,54	10 342,25
Isolation extérieur échafaudage	28 010,97	33 613,16
Bardage extérieur	5 531,75	6 638,10
Couverture zinguerie	7 038,55	8 446,26
Stores	3 550	4 260
Extincteurs plans d'évacuation	950	1 140
<b>TOTAL</b>	<b>445 659,42</b>	<b>534 791,30</b>

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à dix voix pour et une abstention (Caroline WANNINGER) :

VALIDE l'avant projet définitif élaboré par l'architecte TRUMPPF pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative de la commune.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 6 juin 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 9 juin 2014.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 28 mai 2014

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Ludovic STIEBER

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 6 juin 2014**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Christian HUBER, Caroline WANNINGER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN et Caroline WANNINGER pour Ludovic STIEBER.

**Délibération n° 2014/50**

**Objet : Cotraitants de l'architecte TRUMPF dans la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative – signature de l'avenant n° 1 du marché public signé avec l'architecte TRUMPF**

Vu le code des marchés publics ;

Vu le marché public signé en date du 4 février 2014 avec l'architecte TRUMPF ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/49 du 6 juin 2014 validant l'avant-projet définitif pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle socio-éducative ;

Considérant que l'avant-projet définitif validé a un montant total de travaux de 534 791,30 € TTC, le montant de la prestation pour la maîtrise d'œuvre augmente d'un montant de 4 712,05 € TTC ;

Considérant que l'architecte TRUMPF s'entoure de deux bureaux d'études, SIB Etudes et Bureau d'études RUBLE NICLI et Associés, pour le suivi des structures et le suivi des fluides et électricité ;

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré et à dix voix pour et une abstention (Caroline WANNINGER) :

ACCEPTE l'avenant n° 1 de l'architecte TRUMPF pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 4 712,05 € TTC et modifiant l'équipe de maîtrise d'œuvre avec les deux cotraitants SIB Etudes et le Bureau d'études RUBLE, NICLI et Associés ;

AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 1 à l'acte d'engagement signé le 4 février 2014.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 6 juin 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 9 juin 2014.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 28 mai 2014

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Ludovic STIEBER

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 6 juin 2014**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Christian HUBER, Caroline WANNINGER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN et Caroline WANNINGER pour Ludovic STIEBER.

**Délibération n° 2014/51**

**Objet : Signature de promesses de vente – zone Hinter den Gaerten**

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/32 du 4 avril 2014 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels immobiliers ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/26 en date du 28 mars 2014 relative à des signatures de promesse de vente ;

Considérant qu'il y a des personnes, en lien avec le constructeur Stéphane Berger, intéressées par l'achat de deux lots compris dans la zone de l'AFUL Hinter den Gaerten appartenant à la commune ;

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de signer les promesses de vente suivantes :

- Avec Monsieur Sébastien BIDAUD et Madame Anne-Claire PHILIPPON épouse BIDAUD domiciliés au 27 rue de Hoenheim à NIEDERHAUSBERGEN (Bas-Rhin) concernant le lot 12 de l'annexe de la présente délibération, d'une superficie de quatre ares et soixante centiares (4,60 a) pour un montant HT de 72 833,33 € et de 87 400 € TTC ; un acompte de 21 850 € HT (26 220 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature du présent acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg ;

- Avec Monsieur Laurent GRADT et Madame Stéphanie MENON domiciliés au 2 impasse des Quatre Vents à QUATZENHEIM (Bas-Rhin) concernant le lot 17 de l'annexe de la présente délibération d'une superficie de trois ares et soixante cinq centiares (3,65 a) pour un montant HT de 69 958,33 € et de 83 950 € TTC ; un acompte de 20 987,50 € HT (25 185 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature du présent acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg ;

DECIDE de signer ces promesses de vente en la forme authentique prévue par la délibération du conseil municipal n° 2014/32 en date du 4 avril 2014 susmentionnée.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 6 juin 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 9 juin 2014.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 28 mai 2014

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Ludovic STIEBER

Conseillers présents : **9**

**SEANCE du 6 juin 2014**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Christian HUBER, Caroline WANNINGER.

Procuration : Christian HUBER pour Philippe KLEIN et Caroline WANNINGER pour Ludovic STIEBER.

**Délibération n° 2014/52**

**Objet : Signature d'un marché public de travaux d'aménagement du chemin piéton de la zone  
Hinter den Gaerten**

Vu le courrier envoyé aux entreprises GCM, DENNI LEGOLL, ADAM TP et à SATER Travaux Publics ;

Vu les offres réceptionnées en mairie avant le 22 mai 2014 (excepté SATER Travaux Publics qui n'a pas soumis d'offre) ;

Considérant que l'aménagement du chemin piéton présent dans le futur lotissement est à la charge de la commune et non de l'AFUL Hinter den Gaerten ; qu'un certain nombre d'entreprises ont été consultées pour qu'elles communiquent leurs meilleures offres ;

Entreprises	Montant € HT	Montant € TTC
DENNI LEGOLL	13 680	16 416
ADAMP TP	5 928	7 113,60
GCM	5 814	6 976,80

Le conseil municipal, entendu les explications, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

DECIDE de conclure le contrat avec l'entreprise GCM pour un montant de 5 814 € HT et de 6 976,80 € TTC ;

AUTORISE le maire à signer le devis estimatif et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 6 juin 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 9 juin 2014.

Le Maire  
Alain NORTH